



## pension alimentaire pour enfants non reconnus par leur pere

Par **barbara**, le **25/10/2008** à **22:35**

bonjour,

je suis seule avec 2 enfants âgés de 7 et 8 ans;

Je me suis séparée il y a 4 ans, je n'étais pas mariée et mon ex conjoint n'a jamais reconnu mes enfants;

Il ne me paie aucune pension et bénéficie donc de l'allocation de soutien familiale versée par la CAF soit 150, or à ce jour il a réussi un concours dans la fonction publique où il y travaille à temps plein et ne veut en aucun cas me verser quoi que ce soit. Avant que l'on se connaisse il était marié, il a donc divorcé mais de ce divorce sont issus 2 enfants pour lesquels ils versent une pension par jugement d'un montant d'environ 200 euros. Il trouve donc qu'il paie déjà assez et qu'il est nullement en mesure d'assumer une double pension. Par contre à l'inverse des autres enfants qu'il ne voit jamais mes enfants le voient de temps en temps. Je me retrouve donc dans une impasse car malgré le fait de travailler à temps plein cela devient de plus en plus difficile de faire face aux demandes de mes enfants ainsi que tous les frais annexes comme cantine et garderie par exemple.

Je voulais donc savoir s'il m'était encore possible d'avoir un recours juridique afin d'établir une pension alimentaire et un droit de garde merci de me répondre